

ARRONDISSEMENT
DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N° 1

EXTRAIT DU REGISTRE
DES

OBJET :
Modification du tableau des
effectifs

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 27 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin à 20 heures

Le nombre des Conseillers
Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement convoqué le 21 juin 2024, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous la présidence de M. THORY, Maire.

Présents :

M. BRIANCHON, Mme SOUMAT, Mme NOACHOVITCH, M. SAURAY, M. DAUX, Mme DUHALDE, M. DALOYAU, Mme DAUBELCOUR, Mme BERRA, M. GUIRAUDET, Mme QUIRET, M. GALLIMIDI, Mme CHARBONNIER, M. CUSMANO, Mme ANGELO, M. ARNOULT, Mme HAGEGE-RADUTA, M. TAYBI, M. WISS, Mme BODILSEN, M. LAYAIDA, M. ESKENAZI, Mme CHENET, M. BOUTRON, Mme BONNET-CHAMBON, M. ZUILI (à partir de 20h13), M. DUCHÊNE.

Absents excusés :

Mme GROSJEANProcuration à Mme ANGELO
M. GELLERProcuration à Mme DAUBELCOUR
Mme DARROUX,Procuration à M. le Maire
M. AVEAUX
Mme BOEHMProcuration à M. BRIANCHON
Mme PHILIPPON

Absent

M. RAUMEL

Secrétaire de séance :

Eric SAURAY

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles

le : - 2 JUIL. 2024

Publiée le : 1- 2 JUIL. 2024

Certifiée exécutoire par le Maire,
Montmorency le : 1- 2 JUIL. 2024

Pour le Maire et par délégation
Le D.G.A.S.
Anne-Marie SORET



« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2024

DELIBERATION N° 1

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le tableau des effectifs annexé au budget primitif 2024,

Vu les vacances d'emploi publiée par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne sur les postes suscités,

Vu l'avis favorable de la commission d'administration générale en date du 11 juin 2024,

Vu la note de présentation et sur rapport de Mme DAUBELCOUR,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

CRÉE :

FILIERE SOCIALE
- 1 poste d'éducateur jeunes enfant à temps non complet (29 heures hebdomadaires), sur la fonction d'animatrice au Relais Petite Enfance « Les Lucioles »
FILIERE ADMINISTRATIVE
- 1 poste d'attaché hors classe à temps complet, sur la fonction de directeur de l'éducation

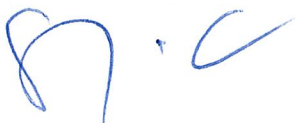
Les rémunérations seront déterminées par référence à la grille indiciaire des cadres d'emplois et grades correspondants. Un régime indemnitaire sera également versé au titulaire du poste le cas échéant.

Les emplois créés, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, pourront être occupés par des agents contractuels, titulaires d'un diplôme de niveau correspondant au cadre d'emplois, recrutés à durée déterminée au vu de l'application des articles L332.14, L332-8 2°, L332-9 et L332-10 du code précité.

IMPUTE la dépense au chapitre 012 du budget.

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Eric SAURAY
Secrétaire de séance




Maxime THORY
Maire de Montmorency